## Annexe 12

## Modèle d'une signe de remplacement plastifiée pour véhicule de location avec chauffeur

## Extérieur :



## **Intérieur:**

/ jusqu'au/compris
Sceau sec commune

Vu pour être joint à l'arrêté du Gouvernement flamand du 18 juin 2010 modifiant diverses dispositions de l'arrêté du Gouvernement flamand du 18 juillet 2003 relatif aux services de taxi et aux services de location de véhicules avec chauffeur.

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand,

K. PEETERS

La Ministre flamande de la Mobilité et des Travaux publics,

Mme H. CREVITS